

Publicité

[VOUS ABONNER](#)
[PREMIERE VISITE ?](#)



Partenaires Références Société Contact Presse Rencontres [Boutique](#)

## Actualité des entreprises

Recherche avancée

Login  
Mot de passe

### ACTUALITE

- > Info du jour
- > Interviews

### INFOS FOURNISSEURS

- > Brèves
- > Produits
- > Nominations

### ESPACE JURIDIQUE

- > Actualités
- > Avis d'experts
- > Textes

### FOURNISSEURS

- > Publi-reportage
- > Référencement

### UTILE

- > Agenda
- > Appui technique
- > Guide d'achats
- > Glossaire

### ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil
- > Formation

### ZOOM SUR...

### PUBLICITÉ

Accueil | ACTUALITE

### INFO DU JOUR

Paru le mercredi 2 juillet 2008



## "Small business act" européen

L'Europe a décidé de ne pas suivre la proposition française de réserver une part des marchés publics aux PME ; elle a proposé « un code de bonne conduite » aux acheteurs publics, mais, la France entend profiter de sa nouvelle présidence de l'Union européenne pour faire entendre ses idées

Dans le prolongement des débats autour d'un "Small Business Act" en Europe, la Commission européenne a publié le 25 juin des exemples concrets et des lignes directrices afin de faciliter l'accès des PME à la commande publique.

A ce sujet, Charlie MC Greevy, le commissaire européen au Marché intérieur, a déclaré que " ce code aidera les états membres et leurs organismes publics à changer leur culture d'achat et à favoriser l'accès des PME. Les PME sont en effet l'épine dorsale de l'économie de l'Union. Leur favoriser l'accès aux achats publics contribuera à la création d'emplois, à la croissance et à l'innovation. C'est la première fois qu'un guide rassemble à la fois les règles de la commande publique et des exemples pratiques".

Ce "code" devrait donc contribuer à favoriser les relations entre PME et acheteurs publics. Mais on est loin des mesures fortes demandées par la France du type de celle qu'elle est en train de mettre en place sur son territoire : l'article 7 de la Loi de Modernisation de l'Economie actuellement en cours de discussion autoriserait les acheteurs publics à réserver aux PME innovantes certains "petits" marchés. Et le secrétaire d'Etat aux PME avait pourtant annoncé récemment que la Commission retiendrait la majeure partie des propositions françaises.

Hervé Novelli qui s'est dit déçu, souhaite que la France profite de sa présidence de l'UE, en place depuis hier, pour permettre aux états membres « d'aller plus loin ». Le texte du SBA européen doit en effet encore obtenir l'approbation des ministres de l'Economie des Vingt-Sept pays membre de l'UE puis celle eurodéputés dans un second temps.

Le **Comité Richelieu** (Association française des PME innovantes) a rapidement réagi à la lecture du projet de la Commission européenne. Un communiqué de presse intitulé "le projet de SBA européen rate son objectif" a été publié pour exprimer la déception de l'association et continuer à faire des propositions.

Extraits : « Pour le Comité Richelieu, la priorité absolue est de créer les conditions d'un marché européen ouvert aux nouvelles idées proposées par de nouvelles entreprises. Il regrette donc vivement que le projet de la Commission européenne fasse l'impasse sur cette dimension d'accès au marché. [...]

C'était pourtant le sens fondateur du SBA américain : rééquilibrer une situation naturellement favorable aux entreprises établies et défavorable aux nouvelles entreprises, pour permettre l'intégration de nouveaux acteurs dans le marché. [...]

Le Comité Richelieu ne demande pas de quotas ni de dispositifs contraignants. Il prône une approche plus moderne et adaptée aux spécificités européennes :

1. Un soutien politique fort de la Commission européenne en faveur d'une extension du Pacte PME aux grands comptes de l'ensemble de l'Union européenne,
2. Un allègement des conditions de mise en concurrence, pour les acheteurs qui le désiraient, afin qu'il leur soit possible de mettre en œuvre une véritable politique « PME innovantes ».

La France, avec l'article 7 de la Loi de Modernisation de l'Economie actuellement en cours de discussion, est allée au maximum de ce qui lui est aujourd'hui possible : autoriser les acheteurs publics à réserver aux PME innovantes certains petits marchés, ceux dont le montant est inférieur à 133 000 euros.

La Commission européenne détient les clés de l'extension de cette possibilité aux marchés d'un montant supérieur aux seuils et à ceux des grandes entreprises publiques qui ne sont pas régies par le Code français des Marchés Publics mais par la directive européenne Réseaux. Cela nécessite une évolution des directives Marchés Publics et Réseaux. »

### AUTRES INFO DU JOUR

**La loi élargissant le recours aux contrats de partenariat public privé (CPPP) devrait bientôt entrer en application**

Après les sénateurs, les députés ont voté le projet de loi le 1er juillet ; la loi rappelle que les CPPP donnent lieu à une évaluation préalable avant de proposer des nouveaux critères de recours à ce type de contrats

**Rapprochement entre le réseau d'achat des 52 plus grands hôpitaux et l'Union des Groupements d'Achats Publics**

Publicité

**Guide pratique**

**aides locales développement durable**

Espace partenaires

**Nos partenaires éditoriaux**

secteurpublic

Une convention de partenariat a été signée entre le GCS UNI.H.A (Groupement de Coopération Sanitaire – Union des Hôpitaux pour les Achats) et l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) ; elle symbolise la volonté de rapprochement entre le réseau d'achat des grands hôpitaux français et la centrale d'achat publique

**Réduction des délais de paiement**

Avant l'adoption définitive de la Loi de modernisation de l'économie qui entend réduire les délais de paiements dans les entreprises, Hervé Novelli a réuni vendredi les associations d'élus pour travailler sur la réduction de ces délais dans le secteur public et leur uniformisation dans toutes les administrations

**Un code européen pour favoriser l'accès des PME à la commande publique**

Dans le prolongement des débats autour d'un "Small Business Act" en Europe, la Commission européenne a publié le 25 juin des exemples concrets et des lignes directrices afin de faciliter l'accès des PME à la commande publique

**Des transports routiers publics propres et peu énergivores**

L'Europe veut mettre en place des critères écologiques obligatoires dès 2010 pour l'achat des nouveaux véhicules destinés aux transports publics : vers un "label d'achat" écologique obligatoire dans les marchés publics

**"Main basse sur la ville"**

Le Conseil national de l'Ordre des architectes publie un communiqué de presse au sujet des contrats de PPP

**"Actions concrètes" pour les PME**

La Commission européenne va présenter mercredi un "Small Business Act", paquet de mesures visant les PME, il devrait comprendre "beaucoup d'actions concrètes", notamment sur l'accès aux financements ou la réduction des délais de paiement

**Le CHU de Saint-Etienne rationalise l'accès aux données des dossiers médicaux informatisés**

En virtualisant l'environnement de travail des agents et en sécurisant l'accès aux données confidentielles, le CHU optimise la prise en charge des patients.

**L'économie numérique reste encore bien virtuelle pour les PME comme pour les particuliers**

Deux études de l'IFOP mandatées par Risc Group mettent en relief une faible sensibilisation des PME et du grand public français aux enjeux liés aux nouvelles technologies

Page 1 de 3 page(s) - 30 article(s) - Afficher 10 articles par page.